

## Terminologie : le terme de saucisse végété est-il fallacieux ?



[1]

### Les consommateurs savent-ils ce qu'est une « escalope végété » ?

Il y a plusieurs dizaines d'années, on a vu apparaître les premières alternatives aux produits carnés. Leur appellation s'était alors alignée sur celle des préparations bien établies ; les nuggets végété, les tranches panées végane, le fromage végane, par exemple, étaient nés.

Cela n'a jamais gêné personne. Les consommateurs savaient à quoi s'attendre en achetant un tel produit, à savoir la ressemblance dans le goût, la consistance et la préparation avec des produits carnés ou d'autres préparations à base de produits animaux.

Depuis, ces produits vendus initialement dans les magasins spécialisés ont trouvé leur place dans les rayons des grands supermarchés. Pour défendre son pré carré, l'industrie de la viande dénonce aujourd'hui les dénominations intuitives et facilement compréhensibles des produits végétariens ou véganes au profit d'appellations fantaisistes. Les fabricants de produits végété manqueraient-ils d'imagination au point d'être contraints d'opter pour des noms qui rappellent ceux des préparations à base de viande ou de fromage ? Notons que jamais personne n'a remis en question des désignations de produit susceptibles d'induire le consommateur en erreur :



- Fromage d'Italie : ne contient pas de fromage
- Tomate charnue : ne contient aucune chaire
- Orange sanguine : ne contient pas de sang
- Fruits de mer : ne sont pas des fruits

Le nom de ces produits n'induit personne en erreur. Chacun sait de quoi il en retourne et il en va de même pour la saucisse végété.

## Faut-il privilégier les noms fantaisistes ?

Si l'on en croit les tenants de l'industrie de la viande, les compléments « végétarien » ou « végane » accolés à un nom de préparation bien connue seraient trompeurs. Les consommateurs seraient alors dans l'incapacité de déterminer s'ils sont sur le point d'acheter un produit à base de viande ou purement végétal.

Cet argument tient de l'absurde : un produit clairement décrit comme végétarien ou végane ne saurait prêter à confusion. Si un consommateur se trompe malgré tout, cela sera probablement dû à l'apparence du produit, puisqu'il est difficile de distinguer à l'œil une tranche panée de porc d'une tranche panée végétarienne, puisque la panure est végétale dans les deux cas. Il en va de même pour les saucisses. C'est pourquoi les saucisses végétariennes sont déclarées comme telles. La confusion n'est ainsi possible que si le consommateur se fie uniquement à l'aspect en faisant abstraction des informations fournies sur l'emballage. Une dénomination différente ne permettrait donc pas de lever le doute. Les noms de produit ont pour mission de renseigner le consommateur sur ce qu'il s'apprête à acheter. Laquelle de ces désignations remplit-elle le mieux cette fonction : « Fromage d'Italie végane » ou « tranche à poêler » ?



## Pourquoi la saucisse végété ressemble-t-elle à une saucisse ?

On reproche aux fabricants de produits végétariens d'imiter les produits carnés et de faire preuve ainsi de manque de cohérence: ils rejettent la viande, mais recherchent précisément cette ressemblance.

Cet argument manque de logique : les végétariens et les végétaliens ne renoncent pas à la viande en raison de son aspect et encore moins de son goût, mais la plupart du temps pour des motivations éthiques, de protection des animaux et de l'environnement notamment (lire aussi notre sondage : [Sondage végé](#) [2]). Dans ce cas, pourquoi donner la forme d'une saucisse à une préparation végétarienne ? Pour une raison très simple : ce type d'enrobage est la forme d'emballage la plus économique, puisqu'elle nécessite le moins de matériel. De plus, comme il existe depuis longtemps des machines à fabriquer des saucisses très efficaces, il n'est nullement besoin d'inventer de nouveaux modes de fabrication pour produire, par exemple, des saucisses en triangles.

## A propos de Swissveg :

Nous nous engageons dans la défense du végétarisme et du végétalisme depuis 1993. Sur le plan politique, nous avons obtenu de la Suisse qu'elle fasse œuvre de pionnière et définisse clairement les termes « végétarien » et « végane », évitant ainsi qu'ils soient utilisés de manière arbitraire. Avec votre [soutien](#) [3] nous continuons à nous

battre en faveur du mode de vie végétarien et végétalien et contre les lois anti-végé. De plus, nous contrôlons en votre nom les produits habilités à porter le [Label V](#) [4] en Suisse. Toutes ces actions sont rendues possibles par nos [membres](#) [5].

Dernière mise-à-jour: 28.03.2019

+ d'infos:

- Nomination de produits veggie : [VEBU stellt Antrag an Deutsche Lebensmittelbuch-Kommission](#) [6]
- Déclaration transparente par le [Label V](#) [4]
- 20minutes : [SVP kämpft gegen die «Vegi-Wurst»](#)[7], 5 avril 2017

**Source URL (modified on 28.03.2019 - 17:00):** <https://www.swissveg.ch/terminologie?language=fr>

### Links

[1] <https://www.swissveg.ch/terminologie?language=fr>

[2] [http://swissveg.ch/sondage\\_veg](http://swissveg.ch/sondage_veg)

[3] <http://swissveg.ch/soutien>

[4] <https://www.swissveg.ch/v-label>

[5] <https://www.swissveg.ch/unterstuetzen>

[6] <https://vebu.de/vebu/vebu-politik/antrag-dlmbk/>

[7] <http://www.20min.ch/schweiz/news/story/15856590>